Nouvelle stratégie de l'Union européenne pour les forêts pour 2030 – Gestion durable des forêts en Europe

2022/2016(INI) - 13/09/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 410 voix pour, 144 contre et 67 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie de l'Union pour les forêts pour 2030 - Gestion durable des forêts en Europe.

L'UE abrite environ **5% de la superficie forestière totale du monde**, les forêts représentant 43% de la superficie terrestre de l'UE. La propriété forestière en Europe est diverse en termes de taille et de structure de propriété, ce qui entraîne une grande diversité de modèles de gestion. Environ 60% des forêts de l'UE appartiennent à 16 millions de propriétaires forestiers privés, dont une part importante de petits exploitants, tandis qu'environ 40% des forêts de l'UE sont sous différentes formes de propriété publique.

Le Parlement s'est félicité de la nouvelle stratégie forestière de l'UE et de son ambition d'accroître la contribution équilibrée des forêts multifonctionnelles aux objectifs du pacte vert et de sa stratégie UE 2030 en faveur de la biodiversité, en particulier les objectifs de création d'une croissance verte durable et d'emplois verts, et de parvenir à une économie neutre en carbone, durable du point de vue environnemental et pleinement circulaire, dans les limites de la planète, ainsi qu'à la neutralité climatique d'ici à 2050 au plus tard.

La résolution indique que, conformément à la gestion durable des forêts et pour accroître la qualité et la diversité des écosystèmes forestiers, le maintien, la protection, le renforcement, la restauration et l'utilisation durable de forêts saines et résilientes sont des objectifs fondamentaux de la stratégie forestière de l'UE et de tous les acteurs de la sylviculture et de la chaîne de valeur forestière, en utilisant le bois comme une matière première polyvalente et renouvelable pour maximiser l'autosuffisance de l'UE.

Malgré l'augmentation continue de la couverture et du volume des forêts dans l'UE, les députés ont souligné **l'urgente nécessité de protéger et d'accroître la résilience des forêts et des écosystèmes**, notamment par des mesures visant à accroître la capacité d'adaptation au changement climatique et à réduire les pressions lorsque cela est possible, tout en tenant compte des caractéristiques de la forêt.

Favoriser une multifonctionnalité équilibrée

Les députés ont souligné que le bois est la seule ressource naturelle renouvelable importante qui a le potentiel de remplacer certains matériaux à très forte intensité énergétique, comme le ciment et les plastiques, et qu'il sera de plus en plus demandé à l'avenir. Ils ont insisté sur la nécessité de **réduire la consommation de l'UE** en général et ont salué l'établissement d'une méthodologie pour quantifier les avantages climatiques de la construction en bois.

La demande croissante de bois en tant que matière première, notamment le bois utilisé comme source d'énergie, pose des défis majeurs dans le contexte de crises politiques, telles que la guerre en Ukraine. Les députés ont appelé la Commission et les États membres à évaluer les **dépendances à l'égard des importations de bois en provenance de Russie** à la lumière des sanctions qui ont suivi l'invasion russe de l'Ukraine et à élaborer des stratégies durables pour atténuer les perturbations le cas échéant, tout en évitant au niveau de l'UE la conversion de terres agricoles adaptées à la production alimentaire.

Protection, restauration, reboisement et boisement et gestion durable

Rappelant le rôle multifonctionnel des forêts et l'importance d'écosystèmes forestiers sains et résilients du point de vue écologique, qui rendent de nombreux services à la société, tels que la préservation de la biodiversité et l'approvisionnement en matières premières renouvelables, et qui contribuent à la création d' emplois et à la croissance économique dans les zones rurales, le Parlement s'est félicité de la feuille de route sur le boisement et le reboisement visant à **planter au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires dans l'UE d'ici 2030**. Il a demandé à la Commission et aux États membres d'accorder une attention particulière à la plantation d'arbres appropriés dans les zones dégradées et celles touchées par la désertification.

Incendies de forêt

Le Parlement note avec une grande inquiétude que les incendies de forêt à grande échelle et de plus en plus intenses constituent un défi croissant dans l'UE. Il a souligné la nécessité d'accroître les ressources et le développement au service d'une gestion des incendies fondée sur des données scientifiques et d'un soutien au renforcement des capacités au moyen de services de conseil afin de **lutter contre les effets du changement climatique dans les forêts**. Il a également souligné l'importance de développer et d'utiliser pleinement le mécanisme de protection civile de l'UE en ce qui concerne les feux de forêt et autres catastrophes naturelles.

Notant que les **forêts plurispécifiques d'âge varié** et à couverture continue sont plus résilientes aux effets du changement climatique tels que les incendies, les sécheresses et les événements climatiques non saisonniers, le Parlement a insisté sur le fait que les monocultures, qui sont moins résistantes face aux organismes nuisibles et aux maladies, ne devraient pas être soutenues par des fonds de l'UE.

En outre, le Parlement a rappelé le déficit important dans la **cartographie des forêts primaires et anciennes** et la nécessité urgente de compléter le cadre pour assurer une cartographie complète et harmonisée, sur la base de critères opérationnels et de définitions clairs.

Permettre aux forêts et aux gestionnaires de forêts d'atteindre des objectifs multiples

La PAC et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sont les principales sources de soutien aux mesures forestières, représentant 90% du financement total de l'UE pour la foresterie. La résolution note qu'entre 2014 et 2020, les États membres n'ont dépensé que 49% des fonds disponibles. La Commission a attribué cette faible utilisation à la charge administrative, à l'attrait insuffisant des primes et au manque de services de conseil et il conviendrait de tenir compte de cette situation lors de l'adoption des nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC. Les États membres devraient éliminer la charge administrative afin de **rendre plus efficace l'utilisation du FEADER** pour les mesures forestières.